

# **Parlons Vélo ! Municipales 2020**

## **Questionnaire pour Saint-Dié-des-Vosges**

### **Introduction**

Créée en 2014 et forte de ses 186 adhérents, L'Engrenage œuvre au développement du vélo , contribue au réemploi, et accompagne les utilisateurs dans l'entretien et réparation.

A l'issue d'une enquête menée par la Fédération des Usagers de la Bicyclette (FUB) fin 2019, Il en ressort un constat négatif mais pour lequel des solutions existent, et à ce titre nous souhaitons vous interroger sur les dix mesures qui permettraient d'améliorer les déplacements à vélo à Saint-Dié-des-Vosges.

### **Adopter (ou renouveler) un plan vélo local ambitieux, financé et concerté, dès le début du mandat**

#### **Action n°1 :**

Adopter un plan vélo ambitieux, financé et concerté en début de mandat qui inclut un réseau cyclable communal, doté d'un comité vélo et d'une charte de qualité des aménagements cyclables.

#### **Action n°2 :**

Désigner un ou une responsable (madame ou monsieur vélo) et mettre en place un comité vélo régulier se réunissant au minimum 2 fois par an.

*Ce comité réunirait notamment Elus, techniciens et usagers. Il conviendrait de former l'ensemble des techniciens en lien avec le vélo aux spécificités de ce mode de déplacement.*

### **Développer un réseau cyclable cohérent**

#### **Action n°3 :**

Créer des pistes cyclables larges, continues et sécurisées, c'est-à-dire séparées physiquement des piétons et des voitures sur les axes à forte circulation suivants : Rue Thiers -Rue Saint-Charles - Avenue de Verdun - Rue Pierre Evrat - Avenue de Robache - Rue des 3 villes - Avenue de l'égalité

#### **Action n°4 :**

Mettre en place des itinéraires cyclables jalonnés pour relier et rejoindre les pôles d'attractivité : Etablissements scolaires-Zones commerciales d'Hellieule et Cora - Etablissements sportifs : palais omnisports, centre Aquanova America - Aire de camping-car - Etablissements publics

#### **Action n°5 :**

Mettre le vélo au cœur Place du Marché - Futur cinéma- Avenue de Verdun -Aménagement et valorisation des abords de l'usine Claude et Duval - Rue de la Ménantille - Rue du 12ème Régiment d'Artillerie

### **Construire une ville agréable à vivre pour toutes et tous**

#### **Action n°6 :**

Repenser le plan de circulation en réfléchissant à la place de la voiture dans la ville. Repenser le plan de circulation permet d'augmenter au maximum le linéaire de rues apaisées. Ce processus de hiérarchisation du réseau viaire a pour objectif, à terme, de ne conserver du transit motorisé que sur des axes susceptibles d'accueillir des pistes cyclables de qualité.

#### **Action n°7 :**

Généraliser les double-sens cyclables, les sas vélo et les cédez-le-passage cycliste aux feux.

*Ces dispositifs autorisés par le code de la route donnent un avantage au vélo et n'existent pas pour l'heure à Saint-Dié-des-Vosges. On peut notamment envisager des double-sens cyclables dans les rues*

*suivantes : Place du Marché - Rue Pasteur - Rue d'Amérique - Rue des Jardins*

## **Actionner tous les leviers nécessaires au développement du vélo**

### **Action n°8 :**

Implanter des arceaux vélos normatifs (proscrire les “arrache roue”) dans toute la commune pour pouvoir accrocher son vélo facilement, notamment près des commerces. Proximité des commerces de bouche (boulangerie, boucherie), Place du Marché dans le parking souterrain, aux aires de covoiturage.

*L'Engrenage a déjà recensé les arceaux vélos présents à Saint-Dié-des-Vosges*

## **Promouvoir une culture vélo**

### **Action n°9 :**

Favoriser le déploiement du programme national “savoir rouler à vélo” dans les écoles primaires, en équipant les écoles de stationnement vélo grâce au programme Alvéole. Le stationnement sera ainsi pris en charge à 60% et la sensibilisation à 100%.

### **Action n°10 :**

Lancer un plan de communication orienté sur le respect mutuel des usagers, sur les nouvelles dispositions du code de la route spécifiques au vélo (double sens cyclable, tourne à droite, sas vélo) et battre en brèche les idées reçues.